



Conflit avec ma régie qui refuse de faire effectuer des travaux c

Par **dominique**, le **15/01/2009** à **18:11**

bonjour, rnje loue actuellement un local commercial depuis 10 ans, il y a des entrées d'eau très importantes dans la toiture qui sont non seulement inconfortables pour le travail en atelier mais en plus dangereux pour mon personnel par le risque d'effondrement . cela a été constaté par la régie, qui nous a envoyé un artisan; celui-ci n'a réalisé qu'un bricolage qui n'a duré qu'un temps. nous avons fait constater par l'expert de la régie qui en a rendu compte à la régie, sans suite de la part de ce dernier, puis par un huissier ayant constaté puis mis en demeure la régie d'effectuer ces travaux sous peine de pénalités de retard. cela fait plusieurs mois. aucune nouvelle de la régie qui évince tous nos appels. nous pensions que l'huissier allait pouvoir poursuivre cette mission jusqu'à son terme, mais ils nous disent maintenant que nous devons prendre un avocat pour que nous ayons gains de cause. est-ce la procédure normale ?rnmerci par avance.

Par **citoyenalpha**, le **16/01/2009** à **05:49**

Bonjourrrnrnoui seul une décision de justice à défaut d'entente à l'amiable pourra contraindre la régie à effectuer ces travaux. Deplus vous pourrez demander des dommages intérêts en réparation des préjudices subis. rnrnTous les frais découlant du non respect de son obligation de maintenir la chose louée en l'état seront supportés par votre propriétaire.rnrnL'assistance d'un avocat est toujours conseillée surtout lorsqu'il s'agit d'un local à usage professionnel. La partie succombante pourra être condamnée à payer les frais et dépens.rnAttention le choix de l'avocat est important. Renseignez vous auprès d'agences immobilières ou de la chambre des métiers et demander la liste des avocats et de leur spécialité auprès du Tribunal de Grande

Instance dont vous dépendez.rnrnRestant à votre disposition.

Par **dominique**, le **16/01/2009** à **11:03**

merci infiniment pour votre réponse rndominique